

La création de comités de terminologie: analyse d'une expérience

1 Introduction

Le présent article a pour origine une proposition du Centre de terminologie de Bruxelles (CTB, Institut libre Marie Haps) au Service de la langue française du Ministère de la Culture et des Affaires sociales de la Communauté française de Belgique. Il s'agissait d'examiner les possibilités de structuration d'activités terminologiques dans la Communauté française et de concertation avec les partenaires du Rint sous la forme de comités de terminologie.

Ce projet a débuté en mars 1991 par la constitution de cinq comités expérimentaux dans les domaines suivants: pharmacie, tourisme, informatique, sécurité nucléaire et robotique. Nous avons choisi de présenter ici les activités et le fonctionnement de deux d'entre eux, les comités de pharmacie et du tourisme.

2 Comité expérimental de pharmacie

2.1 Le langage scientifique et médical

Le langage médical est fait de niveaux différents, comme tout langage, où chaque terme a son histoire. À l'opposé des dictionnaires de langue, les dictionnaires usuels en médecine, qu'ils soient unilingues ou multilingues, ne tiennent souvent pas compte de cet état de fait et engendrent une extraordinaire, mais fréquemment injustifiée, profusion apparente de synonymes. Or, comme le souligne le professeur J.C. Sournia dans sa préface au livre de J. Ghazi (1985), «Dans ce domaine comme dans tout autre, les synonymies parfaites sont exceptionnelles. Une maladie peut avoir reçu plusieurs noms, parce que l'anatomopathologiste lui donne comme caractéristique majeure les lésions qu'il voit dans son microscope, pendant que le biologiste la décrit selon les phénomènes qu'il décèle dans son éprouvette, alors que le clinicien est préoccupé par les symptômes qu'il doit traiter, etc. Pourquoi un nom primerait-il sur un autre, puisqu'il correspond à un type de connaissance particulier, complémentaire et contradictoire.» Cependant une attitude globalement puriste et non adaptée concernant l'utilisation, la signification et la structure des termes serait mal perçue. Comme l'écrivait déjà Alexandre Kostitch (1971 : 20) «Beaucoup de termes scientifiques mal construits peuvent être conservés parce qu'ils sont d'un usage courant et qu'ils ne heurtent pas le bon sens;

Communauté française de
Belgique

d'autres sont à rejeter absolument parce qu'ils disent le contraire de ce qu'ils veulent exprimer ou qu'ils sont ambigus». Selon le professeur Sournia toujours, les nouveaux termes sont le plus souvent lancés et propagés par les «inventeurs» d'un phénomène, d'une substance, d'un concept. Or, ces personnes ne connaissent que rarement les règles de la néologie et ce pas plus en français qu'en toute autre langue. En outre, ils ne se réfèrent que peu aux termes déjà usuels dans le même domaine et préfèrent emprunter au jargon propre à leur laboratoire. Enfin, problème crucial, ces nouveaux termes ne sont pas toujours définis... de sorte que leur signification peut apparaître directement ambiguë.

À ces problèmes s'ajoute la délicate question des anglicismes qui se présente dans ce domaine d'une façon relativement différente d'autres secteurs, celui du tourisme par exemple. Contrairement au secteur touristique, le terme semble ici l'emporter sur le concept et la recherche de prestige sur le «business». Cependant, comme en d'autres matières, l'utilisation de l'anglais ne serait pas due à une suprématie anglo-saxonne en matière de recherche mais, en fait, à une espèce d'habitude et sans doute, selon certains, au problème d'une *lingua franca* nécessaire. De plus, la propagation du mythe du français ne pouvant exprimer de façon concise ce que l'anglais semble synthétiser si clairement, mythe battu en brèche par tout linguiste familier de la langue de Shakespeare, semble avoir «anesthésié» plus d'un chercheur en lui ôtant le goût de participer à un combat auquel il ne songe même plus ou qu'il croit perdu d'avance. Aux voix déclarant qu'il était temps que les chercheurs français publient en anglais, un correspondant de l'enquête sur les anglicismes médicaux menée en 1968 par le Comité «Clair-Dire», répondait déjà qu'il leur conseillait «d'accompagner

leurs communications, sinon d'une traduction intégrale, du moins d'un résumé dans la langue vernaculaire à laquelle ils doivent d'être ce qu'ils sont. Cela non pour des motifs sentimentaux mais positifs. Car, il n'est meilleure façon de contrôler la rigueur d'un exposé que de la soumettre au crible d'une langue de référence, et aussi parce qu'il serait déplorable que des travaux, d'une portée que leurs auteurs estiment mondiale, restent ignorés de quelque 200 millions de francophones». Il est évident que l'avantage d'une langue unique comme moyen d'échange entre chercheurs et enseignants du monde entier ne va pas nécessairement de pair avec un métissage inutile des langues. La même enquête observait d'ailleurs que les plus obstinés pourvoyeurs, propagateurs et défenseurs des anglicismes étaient généralement ceux qui ne possédaient pas la langue par le biais de laquelle ils prétendaient briller. Plus dangereux peut-être, on constatait également que des médecins proposaient des traductions totalement erronées comme équivalents français d'anglicismes passés dans le langage courant et dont le sens paraissait acquis...

2.2 Pourquoi la terminologie de la pharmacie?

Pharmacie: «La pharmacie (du grec pharmaton: remède, poison) est l'art du médicament et comprend toutes les activités qui ont ce dernier pour objet jusqu'au moment où il est utilisé chez l'homme et l'animal: découverte, mise au point, préparation, contrôle, détention, répartition, délivrance». (*Encyclopaedia Universalis*, tome 17, p. 1018).

Médicament: «Le médicament est une substance chimique ou biologique, naturelle ou synthétique, décrite dans les pharmacopées comme ayant des effets thérapeutiques. Par les

associations, ces médicaments entrent dans la composition de milliers de spécialités pharmaceutiques prêtes à l'emploi». (*Encyclopaedia Universalis*, tome 17, p. 1019).

Vu qu'elle suppose donc un éventail complet d'activités, qu'elle touche différents publics possédant des connaissances ainsi que des niveaux de langues fort divers et qu'elle se situe au confluent de nombreux domaines scientifiques (chimie, physique, biologie, biochimie, médecine), la pharmacie nous est apparue, de toute évidence, comme un domaine d'expérimentation et d'étude particulièrement intéressant.

2.3 Initiatives institutionnelles existantes

2.3.1 En France

En 1965, le Comité d'étude des termes médicaux français, aussi appelé «Clair-Dire», était créé à l'initiative d'un groupe de professeurs de facultés de médecine. En collaboration avec les laboratoires Roussel et suite à l'envoi de quelque 25 000 questionnaires proposant aux praticiens des équivalents à des anglicismes, une plaquette intitulée *Table d'anglicismes médicaux* paraîtra en 1968.

Parallèlement, un Centre international de documentation fut créé à Paris le 17 novembre 1965 par le Conseil des organisations internationales des sciences médicales (CIOMS), lui-même émanation de l'Unesco et de l'OMS. Son objectif était de «clarifier la terminologie médicale par l'émondage d'une synonymie exubérante et de normaliser les ouvrages de lexicographie par l'adoption d'une méthode commune».

Entre 1968 et 1971, toujours à Paris, l'Académie de médecine créait à son tour une «Commission du langage et du dictionnaire» qui

publiait non seulement des équivalents d'anglicismes, dans le même esprit que Clair-Dire mais aussi des listes de termes impropres et de néologismes barbares ou inutiles.

Une Commission ministérielle de terminologie consacrée aux termes médicaux fut instaurée en 1972 sous la direction du Professeur J. Bernard. Deux arrêtés parurent au *Journal officiel de la République française*. Ils furent publiés par le *Moniteur Belge* du 5 février 1981 après approbation par le Conseil culturel de la Communauté française en sa séance du 17 juin 1980. Cette commission a, semble-t-il, cessé ses activités vers 1978.

Actuellement, les travaux du groupe de terminologie de l'Académie de Médecine, sous la direction du professeur Sournia, paraissent régulièrement dans le *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*. Les termes intéressants plus particulièrement la pharmacie sont repris dans *Lyon pharmaceutique*.

Il existe également en France une Commission du langage de l'Académie nationale de pharmacie, présidée par le professeur Delaveau, qui s'est attelée à la rédaction d'un dictionnaire.

2.3.2 En Belgique

En 1986, le ministère de la Santé publique et de la Famille a publié, à l'initiative de Wivina Demeester, deux ouvrages sous le titre générique *Médicaments. Notice pour le public*. L'un reprenait des conseils de rédaction se rapportant au choix des mots, à la syntaxe et à la structure des textes de la notice tandis que l'autre répertoriait environ 1 400 concepts médicaux de base représentés par un terme scientifique et une dénomination populaire.

De son côté, l'Institut belge de normalisation (IBN) éditait, en 1989, une norme de terminologie française (NBX X04-002) reprenant des mises en garde et des listes lexicales pour la

technique et le commerce qui comprenaient un certain nombre de termes de médecine.

2.4 Activités du Comité de pharmacie

2.4.1 Composition

Le Comité est actuellement composé de 14 personnes représentatives de l'ensemble du monde pharmaceutique (recherche, industrie, enseignement, traduction, presse, documentation), de la plupart des universités belges francophones (Université de Liège, Université catholique de Louvain, Université libre de Bruxelles, Université de Mons-Hainaut) et des instances officielles (ministère de la Santé publique, Association générale de l'industrie du médicament-Agim, Association pharmaceutique belge-APB). Les formations et les spécialisations sont également complémentaires puisque travaillent au sein de ce groupe des médecins, des pharmaciens, une biologiste, des spécialistes en biochimie, chimie, galénique, physiologie et pharmacologie, des traducteurs et un journaliste.

2.4.2 Problèmes

Lors de ses réunions, le Comité de Pharmacie a pu relever un certain nombre de problèmes qui ne sont malheureusement pas tous spécifiques de la situation belge:

- La plupart des entreprises pharmaceutiques situées en Communauté française n'ont pas de service de traduction. Les traductions sont donc faites sur place par des secrétaires ou des scientifiques qui méconnaissent souvent les techniques de traduction ou qui sont peu sensibles aux aspects purement linguistiques de la question. Lorsque les textes sont confiés à des bureaux de traduction non spécialisés, des

problèmes de compréhension et d'utilisation correcte des termes surgissent et entraînent des situations conflictuelles: de nombreuses sociétés changent régulièrement de «fournisseurs»... La situation est ici radicalement différente de celle du Québec où quasi toutes les sociétés ont un ou plusieurs traducteurs à demeure.

- Les textes de référence pour l'industrie pharmaceutique sont, *i.a.*, les textes émanant des Communautés. Or avant d'être finalisés, ceux-ci existent uniquement en anglais. La finalisation prenant du temps, les textes produits en français dans l'intervalle présenteront souvent un vocabulaire différent de celui des textes produits par les Communautés au terme de la procédure.
- Il n'y a pas d'instance normalisatrice reconnue. Aussi se retrouve-t-on devant des foisonnements de synonymes parfois maladroits. Par exemple:

Child resistant package

Agim: *emballage de sécurité pour les enfants;*

CEE: *emballage pour médicaments devant rester hors de la portée des enfants;*

Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique: *emballage à l'épreuve des enfants;*

Iso: *emballage inviolable pour les enfants.*

- Un manque d'harmonie dans les dénominations existe entre la France et la Belgique. Par exemple:

Belgique: *médicament anti-hypertenseur;*

France: *médicament anti-hypertensif.*

Le problème est différent du cas des couples: logopède/orthophoniste, kinésithérapeute/physiothérapeute où le sens des mots reflète une conception différente du métier.

- Les règles de formation des mots ne sont pas toujours respectées.
- On constate une certaine crainte à créer de nouveaux termes français. Il est fait un usage fréquent de mots anglais dont la traduction française serait parfaitement claire.

– De multiples erreurs, dues à l'incompétence du rédacteur ou à une mauvaise traduction de termes anglais, sont présentes dans la grande presse et dans certaines revues de vulgarisation.

– La Commission d'enregistrement des médicaments n'exerce aucune activité de normalisation du vocabulaire utilisé pour les dossiers et les notices. Or, d'après le journal *Le Soir* du 6-7 avril 1991, si 86% des Belges interrogés estiment que les notices sont utiles, 57% avouent avoir des difficultés à les comprendre, tandis que 45% déclarent qu'ils les lisent difficilement.

2.4.3 Activités

Devant cet éventail de problèmes, le Comité a décidé de ne pas limiter ses activités aux seuls néologismes (récents ou à créer) mais d'étendre son action à toutes les branches du monde pharmaceutique y compris ses interconnexions avec le secteur médical proprement dit, sous réserve qu'un inventaire des termes problématiques ne fasse apparaître un très fort taux de difficultés dans un domaine particulier. Aussi le CTB a-t-il proposé aux membres du Comité une fiche de collecte de termes et leur a-t-il demandé de diffuser ce document auprès de leurs collègues et entourage. Ce travail a permis d'inventorier un certain nombre de termes. Malheureusement, l'enquête a également montré que ce type de collecte n'intéressait que peu de spécialistes et que parmi les personnes ayant rempli des fiches de collecte, certaines relevaient des termes ne concernant en rien le domaine d'études...

2.4.4 Liste des termes relevés par le Comité

Antagonist, bio-drug, bitab, blister, case-report, clearance, cognitive enhancer, colony stimulating factor (CSF), compationnel, cross-over, defect, defective,

deficiency, deficit, dispenser, disponible, docking, doctor-test, dose-dependant, drug targeting, durette, formula unit, home-test, immunoblotting, inhibiteur, kit, like, matching, mixovial, parapharmacie, patch, pellet, pro-drug, proof, proving, randomiser, re-uptake, releasing factor, replicative, rescue, screening, slow release, steady-state, strip, supplementation, turnover, vial.

L'examen de cette liste tout à fait caractéristique montre de façon irréfutable que le problème du vocabulaire pharmaceutique, du moins tel qu'il est vu par les professionnels, réside dans une surabondance d'anglicismes, sans doute injustifiée. Les problèmes de synonymies, de circonscription de concepts et de marques déposées n'apparaissent que rarement dans le discours des participants.

Afin de faciliter les contacts avec la Délégation générale à la langue française (DGLF), un modèle commun de fiche de traitement des termes pourrait être utilisé lors des discussions. Cette fiche se présenterait sous la forme suivante: terme français, marque grammaticale, domaine, synonyme(s), définition, note, équivalent(s) en langue(s) étrangère(s). Afin de fournir aux participants une base linguistique préalable à toute discussion, un exemplaire du *Guide de lexicographie médicale* réalisé par A. et L. Manuila en 1965 et réédité dans les annexes du *Dictionnaire français de médecine et de biologie* des mêmes auteurs paru chez Masson entre 1970 et 1975 a été remis à chacun d'entre eux. Cet opuscule énumère, entre autres, les critères qui déterminent le choix d'un bon terme scientifique et accompagne son commentaire d'exemples tirés de la pratique. Dans le même ordre d'idées, une bibliographie des dictionnaires unilingues, des dictionnaires multilingues et des encyclopédies traitant du monde de la pharmacie a été réalisée par le CTB sur la base de sources primaires et secondaires.

Dans les mois à venir, le Comité poursuivra donc ses activités de collecte et de traitement de termes mais s'attachera également à diffuser son travail par l'intermédiaire, sans doute, du Journal de pharmacie de Belgique (APB) et/ou de l'Agim. Certains membres souhaiteraient que les termes étudiés fassent l'objet d'un arrêté officiel afin d'asseoir le poids des modifications proposées. Ils estiment toutefois qu'une telle publication devrait absolument être accompagnée de mesures touchant le public directement intéressé sous peine d'avoir aussi peu d'impact que les arrêtés français tels qu'ils étaient envisagés jusqu'à ces dernières années.

Divers contacts nationaux et internationaux ont bien sûr été entrepris par le Comité, contacts qui, dans certains cas, ont déjà débouché sur des collaborations concrètes: Académie royale de médecine, section Pharmacie, DGLF, Académie nationale de médecine de France, Commission du langage de l'Académie nationale de pharmacie de France (dictionnaire de pharmacie et de biologie), Centre de recherche en terminologie et traduction de la Faculté des langues de l'Université Lumière-Lyon II (dictionnaire de pharmacologie anglais-français, français-anglais, et enquête d'implantation des néologismes), Office de la langue française (OLF) et Service de traduction de Schering Canada.

3 Comité expérimental de tourisme

3.1 Le langage du tourisme

Le tourisme étant un domaine mouvant qui met en jeu une infinité d'opérations commerciales, techniques et intellectuelles, il a à la fois donné naissance à quantité de termes et a doté un nombre

important de vocables traditionnels d'un contenu soit complémentaire de l'ancien, soit entièrement nouveau. D'autre part, « bon nombre de termes n'ont de sens qu'appliqués à l'échelle internationale, les points de départ et d'aboutissement d'une même opération se situant, en règle générale, dans deux pays différents et couvrant la pensée d'hommes de nationalités et de langues diverses » (Académie internationale du tourisme, 1969).

Deux niveaux de langue doivent être ici distingués: la langue des professionnels et la langue du client. S'il est indispensable de reconnaître que l'anglais est et doit rester la langue des échanges internationaux dans le secteur du tourisme, il n'est pas pour autant nécessaire que le français utilisé par les professionnels soit truffé d'anglicismes superflus ou équivoques. Comme le déclarait le ministre français du Tourisme, J.M. Baylet: « Il ne s'agit pas de mener un combat d'arrière-garde ou de puriste mais on a trop tendance à confiner la langue française dans un rôle faussement prestigieux et en fait très réducteur d'une « langue de culture » en opposition à l'anglo-américain dit « langue d'échange », (...) et c'est surtout négliger que le choix des mots n'est jamais indifférent quant à l'image des produits qui sont fabriqués et vendus dans tous les secteurs ». Le problème dépasse d'ailleurs celui des anglicismes. Beaucoup de mots français ont un sens mal défini et sont sujets à trop d'interprétations différentes ou, dans les cas extrêmes, contradictoires. L'expérience que nous avons menée avec notre Comité semblerait diviser la profession en deux sous-groupes pouvant se répartir grossièrement entre le secteur privé et le secteur public. Les représentants d'organismes officiels ou d'écoles ressentent les problèmes évoqués plus haut et souhaiteraient y être attentifs bien qu'ils se déclarent parfois mal outillés pour les cerner précisément et

y porter remède tandis que les représentants du monde commercial « pur » déclarent n'avoir pas le temps de « chipoter sur des virgules » ou d'utiliser *voyagiste* à la place de *tour-operator*.

Pourtant la profession ne semble pas a priori hostile à certaines démarches d'éclaircissement (pour preuve l'intérêt suscité par la présentation, lors de la 1^{re} réunion, du dictionnaire de l'Académie de Monte-Carlo) à condition qu'il s'agisse de travaux en petits comités portant sur des points précis, nécessitant peu d'investissement en temps et apportant réellement une amélioration. Toutefois, l'attention des participants semble se porter plus particulièrement sur le problème des équivalents en langues étrangères, ce qui dépasse malheureusement la mission d'un Comité de terminologie française. D'autre part, le secteur du tourisme semble, pour le moment, dépourvu d'une instance terminologique normalisatrice internationale (l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ne nous a jamais été citée). L'influence de la CEE apparaît également fort restreinte à ce niveau.

La langue utilisée pour s'adresser au client nécessiterait aussi quelques remaniements d'ailleurs redoutés par certains organismes qui refusent, par exemple, d'utiliser des contrats-types trop contraignants et trop précis... Il est par ailleurs inutile que le client francophone reçoive des documents uniquement en anglais ou truffés d'anglicismes, à plus forte raison s'il doit se rendre dans un pays francophone. Grâce aux équipements informatiques, plus rien n'interdit que des données soient codées et ensuite retranscrites dans la ou les langues souhaitées. En outre, à l'heure où l'on parle beaucoup de tourisme social, sans arriver pourtant à réellement le définir, et d'ouverture du tourisme aux couches plus défavorisées de la population, il importe que la langue utilisée soit

particulièrement dépourvue d'équivoques. Nombreux sont les touristes qui, mal renseignés, ont vu s'évanouir leurs rêves... D'après les informations obtenues, l'attention aux problèmes terminologiques ne ferait l'objet d'aucune étude ou d'aucun plan de marketing de la part d'organismes belges. Consciente de ses responsabilités, la société Air Canada avait, elle, réalisé en 1977 un guide de rédaction des brochures de voyages destinées au grand public.

3.2 Pourquoi la terminologie du tourisme?

Le tourisme, aussi bien dans les pays de langue française que dans le reste du monde, est un secteur économique en constante expansion. Plus de 29 millions d'Européens viennent en France chaque année, pour affaires ou pour tourisme, et 7 millions de Français se déplacent chaque année dans l'un des pays des Douze. C'est ainsi que l'évolution des pratiques et des modes de tourisme exige un renouvellement continu de l'offre et une diversification des activités comme le tourisme culturel ou, encore, le tourisme en espace rural. En Belgique, le monde du tourisme occupe actuellement 175 000 personnes, c'est-à-dire plus que l'agriculture et la sidérurgie réunies, alors qu'en 1980 ce chiffre n'était que de 135 000 personnes. D'autre part, le tourisme met en jeu, comme l'écrit René Baretje (1984), « soit sur un plan national, soit sur un plan international, des opérations de capital, des opérations de production et des opérations de consommation effectuées conjointement ou successivement par l'État, les institutions financières, les entreprises et les ménages, dans un environnement où la dimension politique, sociale, culturelle et écologique est loin d'être absente ». Aussi « résoudre les problèmes de

planification, d'aménagement, de prévision, de financement, de construction, de production, de gestion, de commercialisation, de promotion et de publicité, de formation, de transport, etc. exige une approche pluridisciplinaire et mondiale». Le Conseil des ministres de la Communauté européenne ne s'était pas trompé en déclarant 1990, année européenne du tourisme...

3.3 Initiatives institutionnelles existantes

3.3.1 En France

Réalisé en 1982, à l'initiative de l'Agence de l'informatique, du Secrétariat d'État chargé du Tourisme et de la Direction générale des télécommunications, le *Lexique interprofessionnel du tourisme et des loisirs. Langage de transactions pour le tourisme et les loisirs* s'inscrivait dans un vaste projet visant à l'harmonisation nécessaire des conventions d'échanges avec l'ordinateur, entre autres, dans le cadre des divers systèmes de réservation et d'information électroniques. Plus de soixante professionnels représentant une trentaine d'organismes de tous les secteurs du monde touristique œuvrèrent ainsi, en liaison avec le défunt Haut Comité de la langue française, pendant plus de vingt réunions pour adopter près de 800 définitions et fournir un langage commun compris de façon identique par le client, le vendeur de voyages, l'organisateur de voyages et l'hôtelier.

Le 15 octobre 1990, M. Baylet, ministre du Tourisme a installé une nouvelle commission, la Commission ministérielle de terminologie du tourisme, directement divisée en deux sous-groupes (hôtellerie-restauration et tourisme) travaillant de façon autonome, mais dans un esprit de collaboration. (Une première

commission avait déjà été créée en 1981 et avait produit un arrêté de 52 termes publié au *Journal Officiel* le 17 mars 1982).

3.3.2 En Belgique

En Belgique, seul le législateur semble avoir défini certains termes, bien trop rarement cependant. L'exposé des motifs de certains textes laisse apparaître que la situation est complexe: «Notre désir était d'établir un critère de ruralité clair et sans équivoque. Nos recherches furent vaines: aucun outil, qu'il soit d'ordre statistique ou plus scientifique n'existe dans notre pays. (...) Le caractère rural de l'environnement est apprécié par l'autorité administrative désignée par le ministre qui a le tourisme dans ses attributions». (Décret du 16 juin 1981). D'autres passages semblent ouvrir la porte à l'équivoque: «On entend par établissement hôtelier, tout établissement d'hébergement offrant le logement pour une durée qui ne peut être inférieure à une nuit sous la dénomination d'hôtel, d'hostellerie, de motel, d'auberge, de pension ou de relais; l'Exécutif peut compléter cette énumération en y ajoutant toute autre dénomination» (Décret du 9 novembre 1990) ou «Motel ou toute autre dénomination susceptible de rappeler cette dernière» (Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 24 décembre 1990).

Le Conseil d'État relevait par exemple à propos de l'Arrêté royal paru au *Moniteur Belge* du 5 juillet 1984 que la définition des activités de restaurateur et de traiteur-organisateur de banquets s'était heurtée à de nombreuses difficultés et signalait que les termes employés dans la définition du champ d'application de la réglementation en projet n'étaient pas tout à fait les mêmes que ceux de la nomenclature du registre du commerce qui étaient utilisés soit dans une acception plus large soit dans un sens plus restrictif.

Le projet de loi réglementant les conditions d'exercice de l'activité professionnelle d'exploitant de café introduit auprès du ministre des Classes moyennes en juillet 1991 explique que cette activité revêt quatre formes: l'exploitation d'un café, d'une taverne, d'un dancing ou d'une discothèque mais ne définit pas ces termes. La législation belge ne définit pas plus ce que sont une cafétéria, un fast-food, un self-service, un libre-service, un bar ou une brasserie.

L'Office de promotion du tourisme (OPT) a, lui, réalisé fin 1990 un texte de synthèse en collaboration avec l'Institut national de statistique (INS) destiné à des fins statistiques et où les définitions et les catégorisations sont adaptées en conséquence. Il mentionne les termes suivants:

Hôtel, appart-hôtel, camping, caravane résidentielle, chalet, maisonnette, camping à la ferme, centre de vacances avec ou sans possibilités récréatives, village de vacances avec ou sans possibilités récréatives, meublé de tourisme, gîte rural, gîte à la ferme, maison de vacances pour jeunes, camp pour jeunes, auberge de jeunesse, hébergement pour jeunes, établissement de tourisme de santé, camping résidentiel avec ou sans possibilités récréatives, villages de vacances résidentiels avec ou sans possibilités de loisirs, résidence secondaire individuelle.

3.4 Activités du Comité du tourisme

3.4.1 Composition

Le Comité est actuellement composé de 14 personnes représentatives à la fois de l'ensemble du monde touristique (enseignement, presse, hôtellerie et restauration, agences de voyages, «tours-operators», tourisme rural, assistance...) et des différents niveaux d'instances officielles (Commissariat au tourisme, Office de promotion du tourisme, Fédérations provinciales).

3.4.2 Activités

À l'image de la procédure utilisée pour le Comité de pharmacie, une fiche de collecte de termes a été distribuée aux membres du groupe de travail. Celle-ci n'a recueilli aucun succès, ce qui semblerait également montrer que les professionnels du tourisme s'astreignent difficilement à un type de démarche terminologique jugé trop « envahissant » à la fois sur le plan de la rigueur demandée et du temps à y consacrer. Les termes qui nous ont été transmis étaient soit notés à la suite l'un de l'autre sur un petit bristol, sans définition ni proposition d'équivalent, soit faxés, soit recueillis au cours de conversations téléphoniques. Plus que pour la pharmacie, nous avons dû, nous-mêmes, rechercher et proposer des termes qui nous semblaient litigieux ou prêtant à confusion.

Trois démarches s'offraient à nous :

- Travailler au coup par coup en commençant par traiter essentiellement les anglicismes plus ou moins isolés (comme dans le cas du projet d'arrêté français) relevés par deux membres du Comité :

Overbooking, booking, ticketing mid-week, single, incoming, outgoing, ingoing, bed and breakfast, brunch, lunch, free tax, duty free, club bar, business center...

- Présenter des ensembles de termes français (et anglais) apparaissant comme la déclinaison d'un concept central :

Agro-tourisme, tourisme rural, tourisme vert, tourisme d'affaires, tourisme culturel, tourisme de loisirs, tourisme ludique, tourisme résidentiel, tourisme itinérant, tourisme social, paradis aquatique tropical, paradis subtropical, parc aquatique, parc d'attractions aquatiques, parc de loisirs et d'attractions, parc de loisirs, parc à thème, parc récréatif, center parc, center park, club de loisirs multiples, village de vacances, parc résidentiel de week-end, station touristique intégrée, centre de vacances, centre de séjour récréatif, cafétéria, fast-food, snack(-bar),

self-service, libre-service, restaurant, café, bar, brasserie, taverne.

- Présenter des ensembles de termes tout en n'excluant ni les termes isolés porteurs d'une lourde signification (tourisme social) ni les termes soumis par la CMT française (resort).

C'est cette dernière formule (1), à la fois la plus riche, la plus structurée et la plus souple, que nous avons retenue. Elle permet, en effet, des travaux préparatoires par sous-secteurs spécialisés et des réunions plénières où sont discutés les rapports présentés, réunions où chacun peut également intervenir directement et spontanément sur des concepts ou des termes concernant l'ensemble de la profession.

Comme pour la pharmacie, une bibliographie regroupant des dictionnaires unilingues et multilingues a été réalisée par le CTB sur la base de sources primaires et secondaires.

Le Comité envisage, outre l'étude et la diffusion, selon des procédures à déterminer, des termes déjà rassemblés, de poursuivre la collecte des termes définis officiellement par le législateur afin de cerner les lacunes et/ou imprécisions existantes et d'y porter, si possible, remède.

Les contacts entrepris avec la DGLF (étude du dernier projet d'arrêté du tourisme réalisé par la CMT française *i.a.*) seront bien entendu approfondis tandis que d'autres seront initiés tant en Belgique qu'à l'étranger : Groupe Loreto - Centre de recherches et de documentation sur le loisir, la récréation et le tourisme de la Communauté française, les Comités techniques du Conseil supérieur du

(1) La première formule avait le désavantage de proposer des termes qui, pour la plupart, ont déjà fait l'objet de débats publics et, par conséquent, d'apparaître comme une perte de temps aux yeux de certains membres du Comité.

tourisme de la Communauté française (lieu officiel de dialogue entre le secteur privé et le secteur public), le Centre de documentation des hautes études touristiques d'Aix-en-Provence - CHET et l'Association européenne des Unions nationales du tourisme (cet organisme débat, entre autres, de problèmes juridiques ayant des retombées terminologiques : définition et statut de l'agent de voyage, par exemple).

4 Conclusions

En conclusion, il apparaît donc que les actions concrètes à entreprendre en matière de terminologie varient considérablement en fonction des besoins et des ressources de chaque domaine technique. Cependant, comme dans bien des pays, le flottement dans l'usage des néologismes et de leurs variantes (notamment anglaises) semble provenir *i.a.* de l'absence de concertation entre les secteurs de l'enseignement, de la recherche, de la documentation et de l'industrie. D'autre part, le retard avec lequel certains néologismes entérinés en France sont adoptés en Belgique est évidemment dû au manque de structures spécialisées de concertation avec les instances officielles et professionnelles françaises.

Nous n'avons eu, par ailleurs, que peu de problèmes pour constituer des Comités composés de représentants de différents secteurs professionnels. En effet, quels qu'aient été le milieu choisi et les disponibilités, parfois limitées, de certaines personnes, nous avons à chaque fois trouvé un intérêt réel pour les problèmes terminologiques et la création de tels comités de liaison et de réflexion.

Suite à cette première expérience, il nous paraît souhaitable que la Communauté française de Belgique

puisse mettre sur pied un réseau d'organes (comités) de concertation entre les différents secteurs d'un domaine économique, d'une part, et entre les communautés technico-scientifiques belges et leurs homologues françaises, d'autre part, en vue d'une participation réelle et efficace aux travaux terminologiques menés non seulement en France mais dans l'ensemble des pays de la Francophonie.

*Marie-Pierre Mayar,
Institut libre Marie Haps,
Centre de terminologie,
Bruxelles.*

Bibliographie

Académie internationale du tourisme, 1969: *Dictionnaire touristique international*, 3^e éd. revue et corrigée, Monte-Carlo, Académie internationale du tourisme.

Baretje, René, 1984: *Organisation d'un centre informatisé de documentation et d'information touristique et traitement informatique de la documentation touristique. Classement thématique*, Aix-en-Provence, Université de Droit, d'Économie et de Sciences, Centre des hautes études touristiques (Études et mémoires, 57).

Ghazi, Joseph, 1985: *Vocabulaire du discours médical: structure, fonctionnement, apprentissage*, Paris, Didier Érudition, (Linguistique, 16).

Kostitch, Alexandre, 1971: «Le problème de la terminologie» in *La Presse médicale*, 2^e janvier 1971, p. 20.

La Libre Belgique,
jeudi 20 février 1992, p. 4.